



SNP

SAUVONS NOS PALMIERS

Monsieur Marc Giraud
Président du conseil départemental 83

Toulon le 21/10/2018

Madame la vice présidente,

Nous toujours eu comme principe ne pas tenter

Vous avez toujours soutenu notre cause, pour autant nous sommes parfaitement conscients que sous l'énorme pression de l'actualité et de vos responsabilités, elle n'est pas forcément dans votre quotidien.

Or pourtant, nous sommes depuis quelques semaines dans une dramatique impasse. La suppression de l'usage des néo-nicotinoïdes (Confidor), l'abandon par la Commission Européenne de la lutte obligatoire contre le charançon rouge nous a plongé dans un énorme vide réglementaire qui semble laisser de marbre le ministère de l'agriculture ; ce vide est grotesque et paraît illégal. Faut-il rappeler que décision de la Commission Européenne date du 14 juillet 1017 et que le retrait des néo-nicotinoïdes est inscrit dans la loi biodiversité du 8 août 2016.

En effet, 3 stratégies de lutte sont caduques (une curative, deux préventives) et les récentes Autorisations de Mise en Marché de produits biologiques n'ont pas été encore codifiées par un arrêté modificatif .

Pressentant cette situation nous avons introduit auprès de la DGAL en juillet dernier une demande de dérogation prorogeant de quelques mois l'usage du Confidor pour nous laisser le temps de nous retourner. Elle nous a été refusée, alors qu'elle était possible dans la loi biodiversité le tout sans aucune concertation : un véritable oukaze.

la DGAL se contente d'annoncer la saisine de l'agence de sécurité sanitaire ANSES d'une demande de refonte des textes actuels. Dans la meilleure des hypothèses son rapport n'est pas attendu avant le premier trimestre 2019. Encore faudra-t-il ensuite que la DGAL prenne la décision finale. Aura-t-elle l'audace de considérer la menace que représentent aussi les papillons paysandisia ?

Ce qui veut dire concrètement que depuis le 1er septembre et pour encore au moins six mois, les propriétaires palmiers n'ont plus d'insecticide curatif et une seule stratégie préventive parfaitement verrouillée par une multinationale qui en détient le monopole et pratique une politique de prix discriminatoire.

226 chemin du pélican 83000 Toulon www.sauvonsnospalmiers.fr

Association de protection de l'environnement et du cadre de vie: GDSET
N° W832007259 Préfecture du Var le 27/04/1976 Pdt: Hervé PIETRA
04 94 41 66 67 pietra@me.com P. 0612 99 61 99 SIRET 789 531 753 00018

Nous n'avons aucune idée du contenu des propositions de l'ANSES mais ce que nous savons c'est qu'il y a un manque patent de solutions biologiques de remplacement . Celles qui existent ne sont pas nombreuses, elles n'ont donné lieu depuis 10 ans à aucun effort de recherche particulier et ne sont souvent pas neutres au niveau de leur toxicité, ni bien évaluées au niveau de leur efficacité.

Donc le virage phyto - Bio est une véritable gageure et Il va falloir donc faire des choix dans l'urgence.

Notre association propose de :

* D'abord privilégier les solutions existantes: c'est la raison pour laquelle notre association est depuis trois ans vent debout contre les blocages réglementaires qui affectent ici le **développement du piégeage**, alors qu'il est une pratique plus que courante en Arabie Saoudite et dans tous les Émirats arabes unis dotés de plusieurs centaines de milliers de pièges. Il suffit d'y aller au lieu de discourir à l'infini des mérites ou limites du monitoring !

Des autorisations provisoires doivent être délivrées pour les molécules en usage pour cette pratique (phéromones). Il faut ensuite accompagner et suivre l'utilisation du champignon entomopathogène beauveria bassiana , des nématodes, des répulsifs à partir de substances naturelles.

* Ensuite lancer et financer de toute urgence un vaste programme de recherche sur les thèmes suivants:

- Utilisation d'insectes, d'autres invertébrés entomophages et de germes entomopathogènes,
- Les insecticides naturels (pyrèthre, azadirachtine, spinosad, abamectine, bacillus Bt, muscarium, huiles minérales, phosphine...
- Lutte autocide,
- Méthodes perturbant le métabolisme ou même les caractères génétiques des espèces à détruire

La tâche est immense.

Une fois encore on a fait tout à l'envers, nous pensons qu'il encore temps de se remettre en ligne en organisant une vaste concertation entre les différents acteurs. Depuis décembre 2013 la région PACA possède une telle structure le comité de pilotage CRP PACA qui ne s'est pas réuni depuis deux ans, sa convocation est aujourd'hui impérative.

Faudra-t-il atteindre le score de 100.000 palmiers morts ? Ou le décès d'un touriste de marque en bord de mer, sous un palmier ?

Nous l'avons écrit sans succès à Monsieur le préfet de région PACA qui préside ce comité. Sans vous rien n'est possible, et nous vous sollicitons pour que vous demandiez au ministère de l'agriculture de faire fonctionner les structures de concertation qu'il a lui-même bâties.

Sans fausse modestie, nous revendiquons d'être des sachants et avons nombreuses propositions à faire, elles sont issues en particulier du colloque CIHEAM & FAO de trois jours exclusivement dédié aux charançon rouge des palmiers (Red Palm Weevil) auquel nous venons de participer à Bari (It.)

En vous remerciant de l'attention que vous portez à nos préoccupations, de votre réponse, et de votre soutien, recevez, l'assurance de notre reconnaissance et de notre respectueuse considération.

Hervé Pietra
Président de l'association SNP

lettre SNP 21 octobre 2018 Destinataires

Éric Ciotti député

Carole Delga présidente la région Occitanie

Jacky Deromedi sénatrice

Christian Estrosi président Nice métropole

Maud Fontenoy vice-présidente Région SUD - PAC

Jean Pierre Giran maire d'Hyères

Marc Giraud Président du conseil départemental du Var

Jean-Claude Guibal maire de Menton

Jean-Louis Léonetti Président CASA Antibes- Sophia

Geneviève Lévy députée

David Lisnard maire de Cannes

Jean-Louis Masson député

Fabien Matras député

Renaud Muselier président de la Région SUD - Provence Alpes Côte d'Azur

Jean-Sébastien Vialatte maire de Six fours

Philippe Vitel vice-président de la Région SUD - PAC